

Textes et références sur LE CONSEIL

Qu'est-ce qu'un conseil ? construire le panorama autour de la notion de conseil – Le conseil, c'est pas nouveau !

Dénominations du conseil :

Conseil des élèves – conseil de coopérative – conseil de coopération – conseil coopératif – conseil d'élèves - conseil d'enfants – conseil municipale de jeunes – conseil de la Terre

Barthélémy Profit (1867-1946) :

L'école coopérative c'est une école transformée politiquement, où les enfants qui n'étaient rien sont devenus quelque chose, c'est l'école passée de la monarchie absolue à la république et où les enfants, livrés en certains domaines à leur initiative, apprennent le jeu de nos institutions et s'exercent à la pratique de la liberté.

Avec ses élections, ses réunions, ses comptes rendus et ses divers exercices la vie même de la société comporte un grand nombre de leçons pratiques qui ne seront pas perdues. Dans les séances, les sociétaires apprennent à discuter courtoisement, à se concerter, à s'unir sur des questions analogues à celles que présente la vie... Présidents ou Présidentes, trésoriers, secrétaires, conservateurs, tous enfants de 11 à 13 ans s'acquittent déjà de leurs fonctions avec une parfaite correction.

OCCE (Office centrale de la coopération à l'école - 1928) : Le conseil de coopérative est au cœur de l'organisation d'une coopérative scolaire, il vise à vivre la citoyenneté en acte. C'est un lieu de parole, une instance de décision, d'évaluation et de régulation qui a donc toute sa place dans une école.

Célestin FREINET (1896-1966)

« Les enfants ont le droit de s'organiser démocratiquement pour le respect de leurs droits et la défense de leurs intérêts. » Charte de l'enfant Congrès de l'ICEM (institut coopératif de l'école moderne) -Pédagogie Freinet NANTES – 1957

« Le conseil de coopérative : lieu d'apprentissage de la démocratie. C'est sans conteste l'institution de base de la classe, le lieu où les enfants établissent leurs lois, règlent leurs conflits, examinent les propositions concernant les activités et les relations au sein du groupe, mettent au point leur plan de travail, discutent de leurs réalisations. C'est un lieu d'échange, un lieu de parole où se trouvent confrontées paroles du groupe et parole de l'individu. C'est un lieu de conflits où s'expriment la lutte entre les dominants, les conflits dominants-dominés et les conflits entre groupe et individu. » (La pédagogie Freinet au collège et au lycée, publication de l'Icem secteur 2nd degré, 1997)

Pédagogie institutionnelle – F. OURY (1920-1998)

La pédagogie institutionnelle est l'aboutissement du passage d'une discipline de caserne à une discipline de chantier.

- **Le conseil, œil du groupe** : tous dans la classe, peuvent voir et savoir. Ces informations, mises en commun, permettent souvent de voir ... ce qui se passe.
- **Le conseil, cerveau du groupe** : instrument d'analyse et de critique de ce qui se passe, d'élaboration collective de la loi et des règles de vie. Instrument de décision, il est aussi une mémoire collective (cf le cahier de décisions).
- **Le conseil, rein du groupe** : une réunion d'épuration de ce qui encombre, obstrue ou annule la vie collective et la production. Le conseil draine les énergies bloquées dans les tensions, les conflits, les inhibitions, les récupère, les réoriente.
- **Le conseil, cœur du groupe** : lieu de recours où l'on parle au nom de la loi et qui permettra la cicatrisation des blessures ou frustrations subies au cours de la semaine. Lieu de reconnaissance des progrès, des efforts, des réussites. Re-dynamisation,

Pédagogie coopérative québécoise – Danielle Jasmin (1994) :

Le conseil de coopération :

- C'est un lieu de gestion où l'on apprend, entre autres, à analyser, comprendre, prévoir, planifier, organiser, apporter des solutions, évaluer.
- C'est un lieu où chaque enfant a sa place.
- C'est un lieu où l'on accorde autant d'importance au groupe qu'à l'individu.
- C'est un lieu de résolution de problèmes.
- C'est un lieu de recherche de consensus.
- C'est un lieu où est dévoilé ce qui se passe en classe.

Sylvain CONNAC – enseignant-chercheur en sciences de l'éducation - ICEM 34 (2009)

Le conseil de coopération vise la régulation de la classe, la construction du cadre législatif du groupe et l'organisation des projets. C'est une institution consultative, propositionnelle et décisionnelle. Cela suscite la responsabilisation des enfants et leur engagement dans la réalisation des projets collectifs et la résolution des problèmes liés à la vie collective. Leur personnalité s'affirme. Les enfants en préparent l'ordre du jour en s'inscrivant sur un journal mural (frigo). Le président de séance s'appuie sur la démarche suivante : proposer, discuter, décider, appliquer. Le système de vote peut donner une voix à chaque participant ou chacun dispose d'autant de voix que de propositions à confronter.

Article 12 Convention internationale des droits de l'enfant-CIDE (1989)

« Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité. »

EDUSCOL – programmes Education Morale et Civique (EMC) - 2025 :

Instances consultatives, les conseils d'élèves au niveau de l'école élémentaire ou du collège sont avant tout des lieux privilégiés de dialogue et d'échange entre tous les membres. Ce sont aussi des lieux d'expression libre des suggestions et propositions des élèves, voire de décision, sur des événements en relation avec la vie de leur école ou de leur établissement (organisation des règles de vie, du temps et de l'espace scolaire, règlement de conflits entre élèves, préparation de projets, d'événements fédérateurs, etc.), voire en lien avec l'actualité.

Instance de proposition, le conseil d'élèves place les enfants et les adolescents en situation de débattre de manière démocratique sur des sujets en relation avec leur vie d'élève et leur permet ainsi, en les impliquant dans la vie de leur classe, de leur école ou de leur collège, de devenir progressivement citoyens. À ce titre, les conseils d'élèves représentent un moyen privilégié d'éprouver la valeur et le sens de l'enseignement moral et civique (EMC).

AIRE TERRESTRE/MARINE EDUCATIVE

Les élèves sont à l'origine de toutes les décisions : choix du site, objectifs à atteindre, actions à engager... Pour prendre ces décisions, ils vont s'organiser sous la forme d'un « conseil de la Mer /Terre» propice aux échanges et aux débats. L'action la plus structurante de cette méthodologie est donc la mise en place du conseil de la Mer/Terre.

Dans la charte ATE : « La participation : l'utilisation de méthodes pédagogiques participatives est un aspect fondamental des démarches ATE pour placer les élèves au cœur de la décision, les rendre acteurs du projet et renforcer leur apprentissage de la gestion collective d'un projet. »

Conseil des enfants : Instance où les élèves gestionnaires de l'Aire terrestre éducative se réunissent pour discuter de leur site : définitions des objectifs en fonction de l'état des lieux du site, des actions à mettre en place pour les atteindre. C'est un lieu de prise de décision participative où tous les élèves gestionnaires de l'Aire terrestre éducative peuvent s'exprimer.